

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-URCISSE
DU : 24 Juin 2024
Convocation du : 20/06/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Procurations : 2

Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Urcisse, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Doumergue Richard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20/06/2024

Présents : MM. DOUMERGUE. BRENNE. LABERNADE. MOREAU. MESSINES. Mme BONNETIS.

Pouvoirs : RENNAULT à MESSINES, GUILBAUD à BRENNE

Absent(s) excusé(s) : Mmes DOTTOR, RENNAULT, BISSIERE, BERTAUX, M. GUILBAUD

Secrétaire de séance : BRENNE

Il est fait lecture pour approbation et signature du procès-verbal du CM précédent.

1-Rétrocession d'une concession trentenaire à la commune – Concession n° 3 Cimetière du Bourg – MONTOYA Eliette Cécile (délibération n° 19/2024)

Vu l'arrêté n°52/2015 approuvant le règlement intérieur des cimetières de Ste Croix et du Bourg.

Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame Eliette Cécile Montoya, habitant 159 Rue des Calades - 47270 SAINT-URCISSE et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte en date du 13/12/2021,

Concession temporaire de 30 ans,

Au montant réglé de 600 euros

Le Maire expose au conseil municipal que Madame Eliette Cécile MONTOYA, acquéreur d'une concession n°3 dans le cimetière communal du Bourg le 13/12/2021, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame Eliette Cécile Montoya déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 600 euros.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

- adopte la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes : la concession funéraire située sur le plan au n°3 Cimetière du Bourg est rétrocédée à la commune au prix de 600 euros.

2-Projet de délibération portant institution du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires - IHTS et HC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de délibération portant institution des régimes horaires pour travaux supplémentaires (IHTS et HC) qui sera soumis au prochain CST du CDG47 pour approbation.

Après validation fin septembre par ce Comité, la délibération définitive sera soumise au vote du Conseil Municipal de Saint-Urcisse.

3-Demande de scolarisation à l'école maternelle de Bon-Encontre – Enfant ORY SARTON

M. le Maire informe de la demande de dérogation de la famille SARTON-ORY suite au rapprochement de la fratrie.

Le Conseil municipal a donné son avis favorable à titre exceptionnel pour que l'enfant ORY SARTON intègre l'école maternelle de Bon-Encontre.

4-Participation à l'action « Elues rurales - Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du Conseil Municipal

Le Conseil municipal ne souhaite pas prendre de délibération car des référents communaux dans le cadre de l'action sociale ont déjà été nommés.

5-Adoption Plan de formation proposé par le CNFPT et adoption du Règlement de formation proposé par le CDG47

Monsieur le Maire doit étudier le règlement de formation avec le Maire de Tayrac. Il sera présenté à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

6-Dossier Cimetière – Demande de Mme PEYROUTOU-LACOMBE Evelyne

Le Conseil municipal se prononcera sur sa demande lors d'une prochaine séance au mois d'août ou de septembre avec l'ensemble des élus.

Questions diverses :

- Le chantier Eglise Sainte-Croix commencera en septembre 2024.
- Attente réception du panneau de chantier Ste Croix.
- Information donnée par M. le Maire pour l'Attribution de compensation.
- Dossier Viventer à relancer par le Maire en accord avec Mme Malateste.
- Rappel du tableau des permanences des Elus pour les Elections législatives.
- Mme C. Bonnetis demande des informations sur le déploiement de la fibre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Hs.

Le présent procès-verbal de séance contient une délibération suivante :

- Rétrocession d'une concession trentenaire à la commune – Concession n° 3 Cimetière du Bourg – MONTOYA Eliette Cécile (délibération 19/2024)

Ont signé le présent procès-verbal de la séance précédente les membres présents à la réunion du 24/06/2024

DOUMERGUE Richard. Maire		MOREAU Fabrice. CM	
DOTTOR Jeannine. 1 ^{ère} Adjointe		BISSIERE Camille. CM	
BRENNE Philippe. 2 ^{ème} Adjoint		BERTAUX Nathalie. CM	
MESSINES Julien. CM		GUILBAUD Bernard. CM	
BONNETIS Catherine. CM		LABERNADE Jacques. CM	Absent Pouvoir à C. BONNETIS
RENNAULT Sandrine. CM			